



Numéro 18 (2) | décembre 2025

---

**Territoires et sociétés avant et après la Renaixença catalane**

---

**Exils, confiscations et récompenses (1642-1652) :  
les élites catalanes pro-françaises dans la guerre franco-  
espagnole et la Guerra dels Segadors**

Sylvain CHEVAUCHÉ  
École Nationale des Chartes

**Résumé**

La *Guerra dels Segadors*, phase de la guerre franco-espagnole (1635-1659), s'ouvre par la révolte de 1640 quand les institutions catalanes, une partie de l'élite gouvernante de la province et de secteurs de la paysannerie expriment violemment leurs revendications antifiscales, se retirent en 1641 de la souveraineté de Philippe IV d'Espagne et se soumettent à Louis XIII de France qui devient comte de Barcelone. Commence une période de dix ans de « Catalogne française » ou gouvernance de la Catalogne sous tutelle de la France qui se termine par le siège de Barcelone (1652). Les années 1640-1641 chères à l'historiographie indépendantiste ont été extrêmement étudiées, parfois malmenées. On a pu faire de ces élites révoltées de 1640 des chantres du nationalisme, des héros républicains. Mais les années qui suivent le changement d'obédience de 1641, et particulièrement l'installation de vice-rois français en 1642, ont souvent été passées sous silence : leur lecture politique était très difficile. Une partie des élites catalanes sont en effet restées fidèles au roi de France, infléchissant leur discours politique dans le sens d'une stricte orthodoxie monarchique et ont bénéficié de donations de biens confisqués aux Catalans fidèles de Philippe IV. Depuis les années 1950, peu de travaux historiques s'y sont spécifiquement intéressés. Les travaux les plus récents ne manquent pas d'en donner une lecture binaire, ont recours au concept « d'identité » catalane pour dépeindre une manipulation machiavélique des Catalans par les Français. On peut faire une lecture plus nuancée plus proche des sources d'époque, en étudiant précisément le parcours de ces hommes. Ils apparaissent – à l'instar des grands travaux historiques sur les élites européennes de l'âge baroque –, davantage dans leur réseau familial, de clientèle, d'intérêts parfois contradictoires que dans des schémas idéologiques.

**Resum**

La *Guerra dels Segadors*, fase de la guerra franco-espanyola (1635-1659), s'inicia amb la revolta de 1640 quan les institucions catalanes, una part de l'elit governant

*de la província i sectors del pagès expressen violentament les seves reivindicacions antifiscals, es retiren el 1641 de la sobirania de Felip IV d'Espanya i es sotmeten a Lluís XIII de França, que esdevé comte de Barcelona. Comença un període de deu anys de «Catalunya francesa» o govern de Catalunya sota tutela de França que acaba amb el setge de Barcelona (1652). Els anys 1640-1641, estimats per l'historiografia independentista, han estat extremadament estudiats, de vegades maltractats. S'ha pogut convertir aquestes elits revoltades de 1640 en himnes del nacionalisme, en herois republicans. Però els anys posteriors al canvi d'obediència de 1641, i especialment la instal·lació de virreis francesos el 1642, sovint han estat oblidades: la seva lectura política era molt difícil. Una part de les elits catalanes han romàs de fet fidels al rei de França, flexibilitzant el seu discurs polític en el sentit d'una estricta ortodòxia monàrquica i han rebut donacions de béns confiscats als catalans fidels de Felip IV. Des dels anys 1950, pocs treballs històrics s'hi han interessat específicament. Els treballs més recents no deixen de donar-ne una lectura binària, utilitzant el concepte «d'identitat» catalana per descriure una manipulació maquiavèlica dels catalans per part dels francesos. Es pot fer una lectura més matisada, més propera a les fonts d'època, estudiant precisament el recorregut d'aquests homes. Aquests apareixen – com en els grans treballs històrics sobre les elits europees de l'època barroca – més aviat dins del seu xarxa familiar, de clientela i d'interessos a vegades contradictoris que no pas dins de models ideològics.*

### **Resumen**

*La Guerra de los Segadores, fase de la guerra franco-española (1635-1659), se inicia con la revuelta de 1640 cuando las instituciones catalanas, una parte de la élite gobernante de la provincia y sectores del campesinado expresan violentamente sus reclamaciones antifiscales, se retiran en 1641 de la soberanía de Felipe IV de España y se someten a Luis XIII de Francia, que se convierte en conde de Barcelona. Comienza un período de diez años de «Cataluña francesa» o gobernanza de Cataluña bajo la tutela de Francia, que termina con el sitio de Barcelona (1652). Los años 1640-1641, muy apreciados por la historiografía independentista, han sido extremadamente estudiados, a veces maltratados. Se ha podido convertir a estas élites revoltadas de 1640 en intérpretes del nacionalismo, en héroes republicanos. Pero los años que siguen al cambio de obediencia de 1641, y particularmente la instalación de virreyes franceses en 1642, a menudo han sido ignorados: su lectura política era muy difícil. Una parte de las élites catalanas, de hecho, permaneció fiel al rey de Francia, modulando su discurso político hacia una estricta ortodoxia monárquica y se benefició de donaciones de bienes confiscados a los catalanes leales a Felipe IV. Desde la década de 1950, pocos trabajos históricos se han interesado específicamente en ello. Los estudios más recientes no dejan de ofrecer una lectura binaria, recurriendo al concepto de «identidad» catalana para describir una manipulación maquiavélica de los catalanes por parte de los franceses. Se puede hacer una lectura más matizada, más cercana a las fuentes de la época, estudiando con precisión el recorrido de estos hombres. Aparecen –al igual que en los grandes trabajos históricos sobre las élites europeas del barroco– más en su red familiar, de clientela, de intereses a veces contradictorios, que en esquemas ideológicos.*

*Paraules clau: èlits, profrancesos, guerra franco-espanyola, Guerra dels Segadors*

## **Plan**

### **Introduction**

**L'action complexe et paradoxale des Français : absence d'une politique de confiscations et de récompenses**

**Fidèles, « mal affectés » et « malcontents » : des Catalans divisés mais pas manipulés**

**Une pensée politique et juridique marquée par la fidélité au souverain**

### **Bibliographie**

## Introduction

Lorsque l'historien étudie la Catalogne au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, en plus d'un patient travail de reconstruction des sources, il doit s'atteler au travail de déconstruction des différents discours interprétatifs, tissés à travers les siècles sur cette période. La question des confiscations de biens faites aux Catalans philippistes – ceux qui avaient suivi le parti de Philippe IV, au moment où la Catalogne s'était soumise à l'autorité du roi de France –, que nous avons approfondie dans un travail de recherche académique<sup>1</sup>, loin d'être un point de détail technique, est au contraire centrale et particulièrement instructive dans cette optique. Nous proposons ici d'en donner une interprétation générale et sommaire, en attirant l'attention sur plusieurs points, choisis, et en comparant nos propres conclusions avec l'historiographie, quand elles la mettent en débat.

L'interprétation dominante des confiscations comme « spoliations » de biens infligées à leurs propriétaires légitimes pour des raisons politiques trouve son origine à l'époque même, en plein cœur du conflit et de ses enjeux. L'un des protagonistes, Galceran de Rocabertí, qui a vu confisquer son comté de Peralada, et réside à Madrid auprès de Philippe IV, publie en 1646 un pamphlet intitulé *Presagios fatales del Mando Francés en Cataluña*, qui tente de démontrer l'illégitimité de la présence des Français en Catalogne en jugeant leurs actions sur le plan moral, les confiscations étant le symbole même de leur cupidité et de leur désir de profiter au maximum du peuple catalan en l'opprimant. Il n'est pas innocent que le thème, quelque peu oublié dans les années qui suivent, soit repris avec force à l'époque de la guerre de succession d'Espagne (1700-1714) : on le retrouve sous les mêmes termes dans les *Anales de Cataluña* du Catalan Narcís Feliu de la Penya (1709), partisan de l'archiduc d'Autriche comme beaucoup de ses compatriotes, l'oppression subie pendant la *Guerra dels Segadors* étant présentée comme un précédent logique et naturel de celle qui était de nouveau infligée par les Bourbons français.

Les auteurs contemporains, eux aussi souvent porteurs de visions politiques de l'histoire, ont gardé le même vocabulaire et la même tonalité morale. Josep Sanabre est incontestablement le premier historien à avoir dépouillé l'ensemble des archives catalanes et françaises nécessaires à l'intelligence de cette période : celles de la *Generalitat de Catalunya* et du *Consell de Cent* de Barcelone, les archives du Quai d'Orsay à Paris qui renferment des correspondances de Mazarin, etc. Néanmoins, ses ouvrages, principalement *La Acción de Francia en Cataluña* (1956) et *La resistència del Rosselló a incorporar-se a França* (1970), tout en étant fondés sur une trame événementielle très précise et sérieuse, condamnent sur le plan moral la politique française de Richelieu, puis de Mazarin, et portent un jugement sur la « mentalité » des élites catalanes qui y collaborèrent afin d'obtenir des récompenses sonnantes et trébuchantes : selon ses termes, trouver dans les archives les suppliques envoyées par ces gentilshommes à Mazarin fut un spectacle « triste » et « déprimant »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sylvain CHEVAUCHÉ, *Confiscations en Catalogne française (1642-1652) : la faveur royale loin du roi*, Paris, École nationale des chartes, février 2015, thèse ENC. Le lecteur se reportera à ce travail pour trouver une bibliographie critique, un état des sources détaillé, surtout l'ensemble des références et des études de cas qui, pour des raisons évidentes, ne sont pas données ici.

<sup>2</sup> « *Es un espectáculo deprimente el pensar que Cataluña estuvo representada durante tantos años por personas cuya mentalidad era capaz de creer que podrían quedar transformados con esta facilidad en grandes señores* ». « *Uno de los momentos más tristes de nuestra investigación ha sido el de sorprender en los archivos de París los memoriales firmados por los líderes de aquel movimiento: militares, eclesiásticos, religiosos, miembros de la Audiencia, etc.; los Marguerit, Ardena, Rosso, Fontanella, Vilaplana, Vergós, etc., haciendo historial de sus méritos en favor de la incorporación de*

Les débats d'idées de ces dernières années, loin de modifier profondément cette vision – celle d'un peuple opprimé, empêché par des étrangers lointains, pour des raisons immorales, de jouir d'une liberté (pour ne pas dire d'une indépendance) méritée depuis le Moyen Âge – l'ont au contraire étoffée en faisant appel à des concepts d'usage relativement récent, très à la mode et souvent plaqués sur des contextes historiques où ils n'existaient pas. Le principal est le concept *d'identité*, issu davantage de la psychologie, de la sociologie et de la philosophie que de l'histoire. Lié, en France, à des mouvances « identitaires » souvent proches de l'extrême-droite, et donc controversé, il est devenu la clef de lecture dominante de l'autre côté des Pyrénées, renforcée par les travaux de l'universitaire Oscar Jané. Ce dernier, dans sa thèse de doctorat (*Identitats, contraidentitats i ideologies a l'època moderna*, 2003), approfondie depuis dans plusieurs ouvrages<sup>3</sup>, a même convoqué la notion originale de « contre-identité », et a plaidé pour la lecture des événements du XVII<sup>e</sup> siècle à travers le prisme des « idéologies » motivant de façon profonde et transcendante le comportement des acteurs du temps.

Dans le cas des confiscations, O. Jané éprouve des difficultés à rattacher à une « idéologie » bien identifiable, ou à un courant de pensée, ce qui pousse par exemple les Catalans à s'organiser en différents groupes de pouvoir ou factions, pas toujours aisément distinguées et qui se recoupent parfois de façon irrégulière dans le temps, afin d'influencer à leur avantage la répartition de la faveur royale, qui est alors entre les mains du roi de France. Il recourt donc rapidement à des notions psychologiques ou émotionnelles pour l'expliquer : il se demande si les Catalans profrançais, comme par exemple Francesc Martí i Viladomor, publiciste catalan qui se contredit lui-même à travers le temps pour défendre les intérêts du roi de France, étaient « intéressés » ou réellement « sincères »<sup>4</sup>... Pour lui, la constante de toute la période, sans ruptures chronologiques internes, est la « manipulation » des élites catalanes par Mazarin et les dirigeants français présents sur place, les forçant, en quelque sorte, à réprimer leurs compatriotes<sup>5</sup> en contradiction avec ce qui serait leur volonté profonde ou le comportement juste que, rétrospectivement, ils auraient dû observer. Les confiscations obéiraient alors à une politique de « représailles » et de « récompense » pour « dominer les Catalans de l'intérieur »<sup>6</sup>.

---

*Cataluña a Francia, que les confería el derecho a ser agraciados con las fincas, casas, solares, pensiones etc..., confiscadas a los catalanes contrarios a Francia »* (Josep SANABRE, *La Acción de Francia en Cataluña en la pugna por la hegemonía de Europa, 1640-1659*, Barcelone, Academia de buenas letras-ed. J. Sala Badal, 1956, p. 609).

<sup>3</sup> Òscar JANÉ CHECA, *Catalunya i França al segle XVII: identitats, contraidentitats i ideologies a l'època moderna: 1640-1700*, Catarroja-Barcelone, Editorial Afers, 2006. C'est la version éditée de la thèse de 2003 ; *Catalunya sense Espanya: Ramon Troban. Ideologia i catalanitat a l'empara de França*, Catarroja-Barcelona ; Editorial Afers, 2009 ; *Louis XIV et la Catalogne : de la politique au Sud de l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2017.

<sup>4</sup> Ò. JANÉ, *Identitats...*, 2003, p. 190. Un chapitre est intitulé « *La política de manipulació a Catalunya* ». P. 200: « *Com és que Martí no varia el seu posicionament amb el regne gal ? I, fins a quin punt la seva acció, la presa de riscs en la propia pell i la seva actitud conséquent foren interessades o bé sincères ?* ».

<sup>5</sup> Op. cit., p. 206. « *Entre l'aliança de 1641 amb la França i la retirada de 1652, només hi ha una continuïtat: la repressió de contrincants, malaffectes, filipistes o qualsevol altre element que pogués representar un perill potential. Aquesta repressió, que fou iniciada per La Mothe i continuada per Pèire de Marca, tingué a molts dirigents catalans com a actors actius, i manipulats sovint pels representants francesos presents a Catalunya, d'una banda, i per la cort de França, d'una altra* ».

<sup>6</sup> Op. cit., p. 141. « *L'interès de les expropiacions pels francesos era divers: una represàlia contra aquells que no sostenien el nou poder polític i, alhora, una eina material de recompensa als afectes pels serveis prestats. Aquestes recompenses lligaven l'elit catalana a França: era un estri per dominar*

Il semble que l'on puisse donner de cette période une vision plus nuancée. D'abord, dans une trame événementielle et chronologique complexe, tout ne se vaut pas, on ne peut pas donner une seule et unique interprétation pour la décennie 1642-1652, les personnages et les rapports de force en présence variant parfois d'une année à l'autre de façon radicale. Ensuite, la documentation d'époque nous invite à nous plonger de façon précise dans les arcanes de ces factions catalanes ainsi qu'à expliciter et relativiser les termes employés à l'époque pour diviser les catalans entre fidèles, « *mal affectes* » et « *malcontents* ». À travers ces pamphlets et ces suppliques pourtant disqualifiés pour leur hypocrisie, on peut découvrir enfin, davantage qu'une « idéologie », la pensée politique et juridique de ces personnes traversées par le bouillonnement intellectuel de l'âge baroque.

## **L'action complexe et paradoxale des Français : absence d'une politique de confiscations et de récompenses**

Les confiscations n'ont pas été décidées et inventées de toutes pièces par la couronne de France ni par les chefs militaires chargés de conduire les opérations de Catalogne. D'une part, pendant toute la période, Philippe IV pratique exactement le même type de saisies et de redistributions en faveur de ses partisans dans la partie de la Catalogne qu'il conserve sous sa domination (approximativement, zone située au-delà d'une ligne Lérida-Tarragone), lésant donc les Catalans qui y ont des propriétés et ont rejoint le roi de France. Cette pratique a cours généralement dans toute l'Europe pendant la guerre de Trente Ans, comme en Alsace ou aux Pays-Bas, selon les successives dominations de ces territoires. Plus encore, elle a anciennement en Catalogne une importance particulière. Elle est réglée de façon rigoureuse par les Constitutions de Catalogne, influencées par le droit romain où la confiscation dépend de l'autorité du *princeps*, appelée *majestas*. Selon la Constitution 1481/10, c'est la peine qui frappe tout coupable du crime de lèse-majesté. Mais cette peine, si elle défend le prince, est prononcée à la suite d'une décision de justice, ce qui n'est pas le cas en France. Aucun autre type de confiscation n'existe d'ailleurs en Catalogne, les Constitutions allant jusqu'à dire que cette peine est « détestée » par le législateur pour les abus qu'elle peut impliquer.

Point essentiel, les institutions catalanes révoltées ont elles-mêmes commencé à ordonner des confiscations, bien avant que le roi de France n'intervienne<sup>7</sup>. La *Generalitat de Catalunya*, principal organe ayant impulsé aux côtés du *Consell de Cent* de Barcelone le soulèvement de juin 1640 contre le pouvoir espagnol, réunit des conseils délibératifs composés des différents représentants des secteurs de la société (les *Juntas de Braços*), afin de décider des questions stratégiques, concrètement comment mener la résistance. Ces *Juntas* inaugurent *de facto* une nouvelle forme de gouvernement et récupèrent la légitimité du prince, sa *majestas*. C'est en se fondant sur la légalité des Constitutions qu'elles peuvent ordonner, le 4 décembre 1640, la confiscation des biens du marquis de Los Velez, général de l'armée espagnole qui possédait des seigneuries en Catalogne, afin d'utiliser leurs revenus pour lever des soldats. Il est alors déclaré « ennemi de la patrie », les *Juntas* représentant l'expression même du concept politique de patrie. La *Generalitat* continue à confisquer en 1641,

---

*els catalans des del interior. En un memorial del 1648, s'exposava clarament la utilitat de les confiscacions per poder manipular els afectes catalans ».*

<sup>7</sup> On retrouve de nombreuses délibérations à ce sujet dans Josep Maria SANS I TRAVÉ (éd.), *Dietaris de la Generalitat de Catalunya*, vol. V (Anys 1623 a 1644), Barcelone, Generalitat de Catalunya, 1999.

jusqu'à la conclusion des pactes de soumission au roi de France débouchant sur le traité de Péronne (19 septembre 1641). D'où de premières oppositions avec le *Consell de Cent*, représentant la ville de Barcelone, qui veut obtenir une part des bénéfices des confiscations ou du moins avoir plus de poids dans leur gestion, et à de premières dénonciations d'excès et de malversations.

Le rapprochement entre les institutions catalanes et le roi de France n'obéit qu'à un impératif stratégique : Barcelone est sous la menace de l'armée espagnole et la *Generalitat* n'a pas pu lever de troupes suffisantes pour la contenir. Certains historiens ont pu écrire que pendant un court laps de temps la Catalogne révoltée avait réussi à se constituer en république indépendante. S'il n'est pas impossible que certains juristes et politiques y aient pensé, en revanche, les archives montrent que cette idée ne venait pas des institutions catalanes mais de Richelieu qui l'avait insérée, parmi d'autres options, dans ses instructions à son émissaire Bernard du Plessis-Besançon<sup>8</sup>. Si cette proposition portée par Du Plessis est acceptée par les *Braços* le 17 janvier, elle est rapidement remisée puisque six jours plus tard, le 23, les mêmes *Braços*, pressés par la menace militaire, acceptent la soumission du comté de Barcelone à Louis XIII. Il n'y eut donc de république que sur le papier. Après plusieurs mois de négociations sur les détails, le traité définitif est signé le 19 septembre 1641 à Péronne. Toutefois, ce traité est marqué par de grandes imprécisions, lourdes de conséquences. S'il est écrit que l'ordre juridique et les institutions catalanes resteront inchangées, d'autres points importants comme la part des Catalans natifs et des Français dans cette administration, dans la répartition des grâces et leur gestion – et partant, les confiscations – sont passés sous silence et laissés à la discrétion du pouvoir politique.

Les premiers mois de l'administration française sont ainsi marqués par des situations à la limite des lois catalanes, et par une grande incompréhension entre les deux parties. Le premier vice-roi français arrive en février 1642 à Barcelone. Selon la tradition, il est le représentant du roi et exerce quasiment tous ses pouvoirs, réalise les nominations, préside les cours judiciaires. Pourtant, l'intendant français envoyé sur place, Argenson, n'attend même pas son arrivée. Dès la fin 1641, il a déjà nommé des magistrats et fait traiter par eux de premières procédures pour crime de lèse-majesté afin d'accélérer la confiscation des seigneuries les plus précieuses. À ce stade Richelieu et sa clientèle – le vice-roi Brézé est son neveu, Argenson est son cousin, le général La Mothe aussi – sont conscients de l'enjeu représenté par une éventuelle redistribution. Toutefois, la gestion des confiscations prend un tour paradoxal dès le début, du fait de l'éloignement de la cour (qui, après la visite de Louis XIII au siège de Perpignan, ne remettra jamais les pieds en Catalogne) et du désir de pouvoir des chefs. Argenson met en place un système permettant de récompenser les personnes de son choix sans passer par le pouvoir royal : il leur attribue l'usufruit (donc la perception des revenus) des seigneuries. Le second vice-roi, La Mothe, entend lui aussi choisir les Catalans qui devront être distingués par ses faveurs, le roi ayant pour vocation de les valider après coup... alors qu'en même temps, de premières lettres patentes royales sont établies à la cour pour récompenser les principaux chefs militaires catalans, au courage incontestable : Francesc Cabanyes, fils de paysan, et Josep de Margarit, baron qui a tout joué pour servir Louis XIII. Une cacophonie se crée entre les ordres émanés de Barcelone et ceux de Paris, les bénéficiaires des uns contestant la légitimité des autres,

---

<sup>8</sup> L'original de ces instructions est conservé dans les archives de Bernard du Plessis-Besançon (Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance Politique Espagne Supplément 4, *Pouvoirs et instructions de Du Plessis-Besançon pour sa mission en Catalogne* (29 août 1640) ; *Nouvelles instructions de Du Plessis-Besançon* (3 octobre 1640).

et le pouvoir royal, ne sachant comment trancher, prenant des décisions contradictoires, révoquant ici, confirmant là, créant partout du mécontentement.

Entre 1642 et 1643 se créent donc de premières clientèles catalanes autour des représentants de l'autorité française. Les gentilshommes catalans favorisés par Argenson et La Mothe, à la tête desquels le gouverneur Margarit, forment un premier groupe et sont vite dénommés « motistes ». Mais les bouleversements de l'année 1643 donnent à cette situation un caractère négatif et irréversible. Après la mort de Richelieu, puis de Louis XIII, Louis XIV est mineur et la régence est exercée par Anne d'Autriche, conseillée par Mazarin, dans un contexte de guerre générale et d'affaiblissement de la couronne. Mazarin remplace les équipes de Richelieu par les siennes. Argenson est disgracié, puis La Mothe qui quitte la Catalogne en 1644 après avoir perdu la place de Lérida. Son successeur, le comte d'Harcourt, en place jusqu'en 1647, éloigne immédiatement les Catalans qui soutenaient son prédécesseur. Ceux qui étaient moins favorisés jusque-là se mettent en avant et raflent la mise. C'est le cas du Régent de l'Audience (plus important magistrat), Josep Fontanella, qui obtient un ascendant immense sur le vice-roi, et de Josep d'Ardena, ennemi personnel de Margarit, à qui Harcourt donne le comté d'Ille en 1645. Les deux coteries en présence vont se mener une guerre sans merci, la répartition des grâces étant à la fois un *casus belli* et une arme. Si cette situation a certes été provoquée par des Français habitués à évoluer dans ce système clientéliste, les Catalans ne le découvrent cependant pas puisque la révolte de 1640 a éclaté sur un terreau de rivalités nobiliaires ; au contraire, ils sont les premiers à s'y inscrire et à se « passionner » – c'est le terme français de l'époque – pour la cause du grand dont ils sont les obligés.

Malgré les convoitises, et aussi peut-être à cause d'elles, un certain flou continue d'être entretenu autour des confiscations. En 1644, plus de deux ans après l'entrée du premier vice-roi, ni la couronne, ni l'administration française installée localement, ni, encore moins, les institutions catalanes, n'ont de liste fiable et précise des biens qui ont été confisqués, des personnes à qui ils ont été donnés, et des formes sous lesquelles ils l'ont été. On trouve bien dans les archives différents mémoires évoquant certaines seigneuries et leurs potentiels bénéficiaires ; dans le courant de l'année 1643, un état des confiscations est même réalisé. Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, comme aujourd'hui, les listes ne sauraient être perçues comme des documents émanés de la seule objectivité mathématique, elles traduisent surtout les intentions de leurs auteurs et leur volonté d'orienter le destinataire – en l'occurrence, le pouvoir royal sans moyens de s'assurer de la véracité de l'information. Et divers recouplements que nous avons pu réaliser tendent à confirmer les dénonciations qui commencent alors à pleuvoir à travers les pamphlets envoyés par dizaines à la cour par les nobles catalans, disant que les « ministres d'en bas » (c'est l'expression qui désigne les fonctionnaires royaux présents sur place) sous-évaluent la valeur des patrimoines confisqués afin que la couronne les laisse en disposer. Puis rapidement de nouveaux épisodes comme la dure répression de la révolte du Val d'Aran viennent augmenter le fonds des biens confisqués et la maigre liste établie devient vite caduque et inutile.

Des efforts sont pourtant tentés pour enrayer cette machine générant plus de risques que d'avantages. La Mothe tente d'instaurer un « receveur général des confiscations » chargé de les gérer et de distribuer en pensions les revenus des biens non encore donnés. Toutefois, selon un travers typique de la France d'Ancien régime, ce système, loin de l'abolir, vient s'ajouter au mille-feuilles, administratif : les receveurs particuliers et les donations ponctuelles continuent à se multiplier. En 1644, la couronne envoie en Catalogne un grand juriste béarnais, Pierre de Marca, en tant que *visiteur général*, une fonction qui existait dans les Constitutions de Catalogne. Sa

mission est de remédier aux excès de toute sorte en s'assurant que les vice-rois n'outrepassent pas leur fonction au détriment de l'autorité royale. De fait, le principal antagonisme qui traversera la Catalogne française sera celui opposant Marca, jusqu'à son départ en 1651, aux vice-rois successifs. Deux conceptions politiques s'opposent : Marca soutient qu'aucune donation de quelque type que ce soit ne pourra être faite localement, le roi gardant la totale disposition de sa grâce, meilleure garantie de la justice et de l'égalité de traitement ; les vice-rois font appel à des arguments non moins valables, rappelant que leur prestige prend racine dans le droit catalan, que la cour ne sait rien de la Catalogne et décide à l'aveugle. Quant au roi, il est mineur.

Marca défend durant son mandat deux grands combats. Le premier est de convaincre le pouvoir royal de faire sa propre distribution des biens confisqués, afin que les nobles catalans se sentent réellement récompensés pour leurs services. Il veut une distribution progressive et partielle afin d'inciter ceux qui n'ont pas encore été gratifiés à servir le roi pour être reconnus, et de garder un fonds disponible. En 1644, une série d'actes sont élaborés dans ce sens à la cour, mais La Mothe les enterre dès leur arrivée à Barcelone. Son successeur Harcourt, en rivalité personnelle avec Marca, édicte ses propres actes de donation pleine et entière de seigneuries qui, nous l'avons dit, favorisent l'autre faction en présence, la poussant *de facto* dans l'opposition déclarée au *visiteur général*. Les vice-rois succédant à Harcourt rencontrent un échec cuisant : le prince de Condé, qui échoue une nouvelle fois à reprendre Lérida, et Michel Mazarin, frère du cardinal, qui part après quelques mois en n'ayant soulevé que des oppositions et des querelles. La couronne maintient le *statu quo* et pendant de longues années aucune décision n'est prise sur la distribution ou non des biens confisqués, malgré l'impatience des Catalans qui envoient des délégations à la cour afin de susciter une réaction.

Une deuxième revendication de Marca se durcit après le coup de théâtre survenu en 1648. Cette année-là le nouveau vice-roi, le maréchal de Schomberg, assiège et fait tomber la place de Tortosa : il impose aux habitants et aux riverains des tributs impitoyables et confisque tout ce qu'il peut selon le « droit de la guerre ». Il fait distribuer l'ensemble des biens confisqués qui restent, sans exception, à tous les militaires qui l'ont servi pendant la campagne, autant catalans que français. Marca, par peur des conséquences de cette cruauté sur l'image des Français, tente d'expliquer que le droit de la guerre n'a pas cours dans une province qui s'est librement soumise à la France. En vain. Il s'ingénie ensuite auprès de son ministre Michel Le Tellier à obtenir la révocation de la totalité des donations de biens confisqués, perçues comme très injustes, mais, comme Harcourt avant lui, Schomberg fait rétention des lettres patentes qui arrivent de la cour. L'avis de Marca semble l'emporter un temps, puis, en 1649, de nouveaux ennemis se mettent sur sa route : les docteurs de l'Audience, magistrats catalans du premier tribunal de la province, qui ont eux-mêmes obtenu des biens confisqués et veulent conserver leurs gratifications. Anne d'Autriche ne répondra pas aux sollicitations de Marca et ne prendra aucune décision. Au contraire, alors que la Fronde vient de se déclarer, le Régent Fontanella se rend à la cour et, après avoir flatté les souverains, obtient la vicomté de Canet, renforçant du même coup la position de ses collègues et le sentiment que toutes les donations, malgré leur légalité douteuse, sont approuvées par la cour.

En réalité, la période située entre 1648 et 1652 est avant tout marquée par l'arrêt total d'envoi d'argent aux armées de Catalogne à cause de la banqueroute royale (juillet 1648), les soldats français cessant d'être payés et multipliant les déprédatations. L'injustice des confiscations prend place dans un mouvement général d'exaspération des Catalans qu'intensifie cet abandon de la cour préoccupée par les problèmes de la

Fronde. Abandon qui débouchera sur le désastre militaire de la perte de Barcelone. Les interprétations restent ouvertes, mais la montée réelle d'un sentiment anti-Français ne se nourrit pas ici, selon les sources que nous avons pu consulter, de convictions nationales ou linguistiques, mais d'une conjoncture économique, politique et militaire très dure. L'opposition aux donations faites à des Français, certes attestée sous la plume de quelques Catalans, est néanmoins surtout relayée par Pierre de Marca, et approuvée sur le plan théorique par Le Tellier lui-même. Le fait que ce soit un militaire, dans la violence d'un siège, et non le roi distributeur de bienfaits, qui ait ordonné de force la distribution que tous attendaient, est un sérieux coup au prestige de l'autorité royale.

On peut donc considérer que l'absence de distribution claire et officielle des biens confisqués, sous quelque forme que ce soit (pleine propriété, usufruit, pensions), qui soit acceptée à tous les niveaux du pouvoir, est un élément déterminant de la position des élites catalanes profrançaises, si ce n'est des couches populaires qui en perçoivent des échos. Les nombreuses indécisions et décisions contradictoires de la cour – une lettre royale de 1649 allait jusqu'à demander que l'on rappelle au souverain les donations qu'il avait lui-même faites par le passé ! –, l'efficacité des manœuvres de certains protagonistes autant Catalans que Français pour en tirer avantage, enfin, les conséquences de tout cela, nous permettent d'affirmer que la couronne ne défendit aucune politique cohérente en matière de confiscations, qu'elle ne réussit pas à faire de cette manne supposée un moyen efficace et fédérateur de récompense.

## Fidèles, « *mal affectes* » et « *malcontents* » : des Catalans divisés mais pas manipulés

Le vocabulaire politique employé en Catalogne au XVII<sup>e</sup> siècle, développé essentiellement, du côté catalan dans des pamphlets, et du côté français dans de la correspondance administrative, utilise plusieurs catégories afin de classer les nobles selon leurs affinités ou leur comportement vis-à-vis de la couronne de France. Ces concepts ont pu laisser penser certains, qui les ont lus de façon trop littérale et tronquée, que les Catalans étaient manipulés, voire « sélectionnés selon leur capacité »<sup>9</sup>, passant sous les fourches caudines d'une sanguinaire répression contre les libertés catalanes, principalement menée par Pierre de Marca. Là non plus, le concept de fidélité à un souverain ou à un grand n'a pas été inventé à l'occasion de la domination française en Catalogne, c'est la base même du fonctionnement des monarchies, forme politique alors majoritaire en Europe. La définition des ennemis du souverain est surtout fonctionnelle : ils sont ceux qui prennent les armes contre lui, qu'ils appartiennent ou non à la même nation. Le terme courant du côté français, « *mal affectés* », est employé exactement dans la même acceptation par les alliés de Philippe IV pour parler des profrançais. D'usage ancien en Catalogne, multiplié au XVI<sup>e</sup> siècle, il est utilisé de façon centrale dans les délibérations des *Juntas de Braços* de l'année 1640 : de la même façon que nous l'observions plus haut au sujet des confiscations, par le même glissement de la légitimité du souverain déchu Philippe IV vers les institutions catalanes, les « *mal affectes* » deviennent ceux qui prennent les armes contre la patrie. Puis par la soumission légale de la Catalogne à la France, ceux qui prennent les armes aux côtés du roi d'Espagne deviennent automatiquement « *mal*

<sup>9</sup> Ò. JANÉ, *Identitats...*, p. 210. Le titre du paragraphe : « *Selecció de profrancesos (segons la capacitat)* ».

*affectes* » au roi de France, suivant une logique qui n'a rien à voir avec l'idéologie. Il serait curieusement naïf d'oublier que la Catalogne était alors en pleine guerre.

Certes, tout cela ne signifie pas que les notions contenues derrière les termes de fidèles ou de « *mal affectes* » n'aient pas été orientées et façonnées selon les motivations de ceux qui les utilisaient. Mais, justement, en se demandant précisément qui écrit et pourquoi, on se rend compte que la lecture binaire est inopérante dans ce contexte. Interpréter des sources à partir d'informations incomplètes ou fautives peut même induire des erreurs décisives. L'un des principaux textes qui, selon O. Jané, « marquent autant la vision française de la Catalogne et des Catalans que la manière dont elle recommande à ses représentants d'agir en Catalogne », intitulé *Observations et avis nécessaires touchant la Catalogne*, en est le meilleur exemple. Il attribue ce texte, non signé sur l'exemplaire qu'il a consulté aux archives du Quai d'Orsay, à la main de Pierre de Marca, pour le haut degré de connaissance des affaires catalanes et pour le style. Le texte indique, dit-il, aux personnes qui sont au service de la France comment elles doivent agir<sup>10</sup>. Or, l'exemplaire<sup>11</sup> était l'original envoyé à Mazarin et l'on en trouve par ailleurs les brouillons et la lettre d'accompagnement<sup>12</sup> prouvant que son auteur est en fait Bernard du Plessis-Besançon, protagoniste du rapprochement de 1640, très apprécié des Catalans, qui avait été renvoyé dans la province en 1645 pour modérer les querelles soulevées par le comte d'Harcourt. Le texte ne contient pas des instructions aux fonctionnaires français pour leur dicter leur conduite, mais au contraire les humbles remontrances envoyées à Mazarin par un serviteur : les vues qu'il y défend, nous allons le voir, sont l'objet d'un âpre débat.

Du Plessis-Besançon reprend une vision tripartite de la société catalane qui n'est pas le propre des Français puisqu'on la trouve dans de nombreux pamphlets catalans envoyés par les milieux proches de la faction de Josep d'Ardena et du Régent Fontanella<sup>13</sup>. S'y distinguent en premier lieu les « *bienaffectos confirmez et perseverans* » (les fidèles), en second lieu les « *malaffectos* » dont les inclinations et les volontés ont été de tout temps et sont positivement enemies », et en troisième lieu les « malcontents ou degoustés soit par l'envie qu'ils portent à ceux qu'on advance dans les biens faits et dans les charges, soit par ressentiment ou participation des vengeances et oppressions qu'ils pretendent que les haines particulières des familles (ou de ces deux partis appellés Nieros et Cadells) ont causé dans le pays ». Mais il y ajoute une catégorie supplémentaire, celle des « gens timides et indiferends, que les progrez des ennemis et la mauvaise conduite des affaires tient plutost en eschec et retirez, qu'aucune volonté sinistre ou aversion contre la France ».

Lorsqu'il propose des principes à suivre pour traiter ces différentes catégories de la façon la plus efficace pour le service du roi, en faisant le meilleur usage des donations de biens confisqués, Du Plessis fait appel à un champ lexical propre à la langue baroque, celui des sentiments, des passions. Aux « *bienaffectos* », il faut, dit-il,

<sup>10</sup> O. JANÉ, *Identitats...*, 2003, p. 210-214. « *Un dels textos cabdals que marquen tant la visió francesa de Catalunya i els catalans, com també la manera amb què recomana als seus representants d'actuar a Catalunya* ».

<sup>11</sup> AMAE, Correspondance Politique Espagne 26 (fol. 20-25).

<sup>12</sup> AMAE, CP Espagne Supplément 3 (fol. 254-259 et 261-262v). AMAE, CP Espagne Supplément 5 (fol. 46-46v), Lettre de Du Plessis-Besançon à Mazarin, 26 mars 1645.

<sup>13</sup> Entre autres dans un très important mémoire catalan attribué par plusieurs auteurs à Francesc Martí i Viladomor, proche de Josep d'Ardena et du Régent Fontanella : AMAE, CP Espagne Supplément 3 (fol. 243-252v), *Relation del estado de Cataluña desde la salida hasta a la buelta a su Principado del Illustrissimo señor de Plessis-Besançon* (1645).

faire du bien soit en propriété ou par usufruit et pension seulement, selon la nature des choses, les services, et la qualité des personnes, et se gouverner de sorte avec eux qu'ils aient sujet d'en esperer encore davantage, les bienfaits presents n'estans pas sy puissants que ceux de l'avenir pour assouvir l'avidité des hommes, d'autant que les premiers sont limitez par la cognoscience et que les autres conviennent mieux à leur ambition, tant à cause que ceste passion a son objet hors d'elle mesme, que pour estre indeterminée.

Il prescrit des châtiments sévères et exemplaires pour les « *malaffectos* », comme l'exil dans le royaume de France. Mais en ce qui concerne les « *malcontents* », il considère que c'est par « émulation des bienfaits plutost qu'une volonté déterminée au mal » qu'ils se sont détournés du chemin correct. Ils sont frustrés par un sentiment d'injustice, et ont des « plaintes légitimes » : pour éviter qu'ils ne sautent le pas de la trahison, il faut supprimer les raisons de ce sentiment. Il faut leur donner par « la bonne conduite et la justice d'un gouvernement équitable de quoy voir clairement que c'est la raison et le bien public qui servent de motifs aux actions du prince et ses ministres ». Dans un double mouvement, il faut à la fois ouvrir « le chemin de la cour aux Catalans » et leur faire comprendre « la nécessité d'y aller prétendre et impétrer les grâces qui seront en considération, afin de leur en faire cognoistre la douceur et la magnificence ».

Dire que cette vision n'est qu'une incitation à la répression et à la division des Catalans est donc un contresens. Du Plessis essaye de comprendre les causes des ressentiments provoqués à la fois par le pouvoir français et par l'avidité des nobles locaux. Cependant Marca s'oppose radicalement à cette conception. Il écrit à Le Tellier : « il faut prendre garde que M. du Plessis-Besançon ne trouble avec ses avis le gouvernement »<sup>14</sup>, car pour lui, la distinction établie entre « *mal affectes* » et « *malcontents* » est totalement artificielle et elle a été imaginée par la faction d'Ardena qu'il soupçonne d'être en relations étroites avec des amis et parents du côté castillan. Marca va même plus loin en niant la persistance de rivalités remontant au Moyen Âge comme celle opposant le clan des *Nyerros* à celui des *Cadells*<sup>15</sup>, citée par Du Plessis, et qui pourraient justifier la tiédeur d'Ardena et de ses amis à suivre les ordres du gouverneur Margarit. Pour Marca, la société ne se divise que de façon binaire : les fidèles du roi de France d'un côté, ses ennemis de l'autre. En la matière, une ligne de fracture profonde sépare non pas les Français et les Catalans, mais les partisans d'un pouvoir royal absolu, juste et ferme avec la noblesse qui lui obéit, et ceux d'une monarchie plus tempérée où la noblesse doit bénéficier d'une grande tolérance et d'une latitude d'action très large, quitte à fermer les yeux sur une certaine duplicité. Et cette ligne oppose surtout Marca à plusieurs vice-rois qui ont pour habitude de se lier trop fortement à des coteries locales.

Parmi les très nombreux soubresauts et coups de théâtre survenus à cette époque au sein de la noblesse catalane profrançaise, un épisode est exemplaire de son importante capacité de manœuvre et de défense de ses avantages, mais aussi de la complexité des intérêts en présence : la conspiration de 1645. Cette année-là, comme nous l'avons vu, le comte d'Harcourt a ostensiblement favorisé Josep d'Ardena, ses amis et les membres de sa faction par la donation de seigneuries confisquées, alors même que la couronne

<sup>14</sup> BNF, Français 4217 (fol. 57-60v), Lettre de Marca à Le Tellier, 26 mars 1647.

<sup>15</sup> Núria Sales, spécialiste des *bandositats* des clans nobiliaires (N. SALES, *Senyors bandolers, Miquelets i Botiflers. Estudis sobre la Catalunya dels segles XVI al XVIII*, Barcelone, Ed. Empúries, 1984), relativise ailleurs la véritable influence de ces anciennes divisions sur les positionnements politiques de la *Guerra dels Segadors* (*Id.*, *Guerra dels Segadors in Història de Catalunya / segles XVI-XVIII<sup>e</sup>*, t. 4, « Els segles de la decadència », Barcelone, Ed. 62, 1991. p. 373-376).

avait décidé de ne pas les distribuer. Début 1646, sur dénonciation, on découvre que plusieurs membres distingués de ce clan, parmi lesquels la propre belle-sœur d'Ardena, Hipolita, comtesse del Albi, et Gispert Amat, abbé de Sant Pere de Galligans et président de la *Generalitat*, étaient mêlés à un complot visant à livrer Barcelone aux Espagnols. Marca a beau jeu de rappeler à Harcourt qu'il a misé sur le mauvais cheval et favorisé un camp entaché de suspicion : dans une mémorable relation<sup>16</sup>, il prête aux nobles un machiavélisme sans doute exagéré, d'autant qu'Ardena lui-même et beaucoup de ses proches sont de fidèles serviteurs du roi de France. Toutefois, il relève avec finesse qu'un même objectif réunit des conspirateurs pro-castillans, comme Gispert Amat, et des gentilshommes catalans, voire même français, non nécessairement liés à la trahison : se défaire du gouverneur Margarit, obstacle aux desseins de l'abbé d'un côté, « *persécuteur de la noblesse* » selon les autres, du moins partisan intransigeant de sa mise au pas. Margarit s'opposait en effet à la jouissance des donations faites par Harcourt, en partie pour soutenir Marca qui plaidait leur illégitimité, en partie parce qu'il convoitait lui-même le marquisat d'Aitona promis au comte de Chabot, colonel français et cousin du comte d'Harcourt, ainsi que le comté d'Ille donné à son ennemi Ardena.

Les historiens n'ont pas suffisamment perçu que la conspiration est concentrique de cette autre cabale nobiliaire moins grave, mais tout aussi préoccupante pour la stabilité politique de la Catalogne française. Et le centre partagé par les deux cercles, c'est la question des confiscations qui – seul point où Marca et Du Plessis convergent – éveille les « *passions* » et peut conduire à des actions violentes lourdes de conséquences<sup>17</sup>. La volonté de ces nobles de favoriser leurs intérêts matériels et de s'assurer une porte de sortie dans un contexte très mouvant où les deux monarchies en lutte, pour des raisons différentes, sont très faibles et peu fiables dans leurs décisions, permet d'expliquer en partie une attitude parfois ambiguë. Le maintien de la confiance de Mazarin envers le Régent Fontanella, accusé de tremper dans toutes les affaires troubles, et parfois avec raison<sup>18</sup>, montre que ce jeu est connu de tous et mis à profit selon les nécessités du moment : point de naïveté et d'angélisme ici, ni d'un côté, ni de l'autre.

Si la conspiration de 1645 marque un tournant dans la mesure où les vues rigides de Marca l'emportent dans un premier temps et donnent lieu à une sévère répression dont plusieurs exécutions, c'est cependant un tournant relatif puisque les grandes divisions qui traversent ces élites subsistent bien au-delà, après le départ de Marca, après même la perte de Barcelone en 1652 et le repli des Français en Roussillon. Nous l'avons vu, ces divisions répondent en grande partie à des paramètres internes qui ne sont pas uniquement fonction de l'intransigeance du *visiteur général* ou d'une manipulation planifiée et réussie. Il serait tout aussi simpliste de les rattacher directement à des

<sup>16</sup> BNF, Français 4216 (fol. 307-317v), *Relation du 3<sup>e</sup> Avril 1646*.

<sup>17</sup> *Id. ref.* : « Ces messieurs, dit Marca, outre la satisfaction qu'ils recevoient de la distribution des biens confisquez, estoient tres ayses de l'injure qu'ils pretendoient estre faite au gouveneur en ce qu'il estoit oublié en cette distribution, et que sa pretention estoit donnée a un autre ». BNF, Français 4216, fol. 387v-419, 4 avril 1646 : « il fut deliberé entre les pretendans qu'il falloit faire un bando, c'est a dire une ligue avec armes, contre ceux qui empeschoient les mercedes (grâces), c'est a dire contre le Gouverneur et nous. L'effect du bando est de faire tuer avec des assassins à coups de gispe qui est une espece d'arquebuse courte ».

<sup>18</sup> Dans notre thèse, et dans une conférence donnée à Canet-en-Roussillon, qui approfondit l'histoire de la vicomté de Canet, nous avons montré que Josep Fontanella avait vraiment mené un double jeu lors de son passage au congrès diplomatique de Münster, où il avait été envoyé par le roi de France, en maintenant des conversations avec des plénipotentiaires espagnols. Des documents accréditent également l'idée qu'il aurait facilité, ou fermé les yeux sur les agissements de nobles pro-castillans en Roussillon après 1652.

rivalités héritées d'âges lointains, ou à des options politiques marquées. Pour autant, considérer l'explication matérielle comme un horizon indépassable n'est pas non plus satisfaisant. Il est au contraire très instructif de s'intéresser à l'outillage mental de cette noblesse, qui semble la rapprocher des autres noblesses européennes du temps et aide à éclairer ses références profondes.

## Une pensée politique et juridique marquée par la fidélité au souverain

L'étude d'un ensemble de pamphlets envoyés par les Catalans à la cour de France qui pourrait être qualifié de représentatif – il s'agit des archives du Quai d'Orsay recueillant la correspondance reçue par Mazarin et ses collaborateurs –, composé d'une trentaine de textes, renforce l'idée que les élites catalanes disposaient d'une riche culture politique et surtout juridique, bien plus souvent mobilisée que d'éventuelles « idéologies » dont il est difficile de trouver la preuve concrète. La production pamphlétaire des années 1640-1641 a été étudiée de façon extrêmement approfondie par les historiens<sup>19</sup> : dans la chaleur de la révolte, elle se livre à une dénonciation acerbe de la couronne espagnole, et a pu faire dire que ces élites avaient un esprit centrifuge anti monarchique, que leur défense des libertés contenues dans les Constitutions portait en son sein la critique de la légitimité même d'un roi comme souverain de la province. C'était sans commenter l'abondante production qui continue à émaner du côté profrançais de 1642 à 1652. Certes, ces gens sont pour certains stipendiés par la monarchie (quoique de façon complexe comme on l'a vu) et écrivent souvent pour obtenir des grâces ou défendre leur point de vue afin de motiver telle ou telle décision du roi de France, ce qui sème le doute sur leur exemplarité. Mais ils ne cessent pas d'être des Catalans à partir du moment où ils servent un nouveau maître, et les discours auxquels ils font appel, les références et autres totems juridiques convoqués sont significatifs en soi.

Ces textes, par leur motivation et leur contenu, sont très proches des écrits politiques répandus en France avant et pendant la Fronde par la noblesse et étudiés par l'historienne Arlette Jouanna : à côté des Mazarinades, se trouvent de véritables plaidoyers, des leçons de juste politique contenant des théories de « bon gouvernement » destinés au roi, qui défendent des intérêts propres à l'ordre nobiliaire, en protestant toujours de la plus stricte fidélité au souverain<sup>20</sup>. De la même façon qu'un dégoût général s'était emparé de la noblesse sous Richelieu, approfondi sous Mazarin, de voir certaines coteries plutôt que d'autres monopoliser les charges et les gouvernements, beaucoup de gentilshommes catalans, s'estimant injustement récompensés pour leurs services, expriment un identique malcontentement. Dans un texte déjà cité, dû à un proche de Josep d'Ardena, on voit justifier cette position par le caractère inné des sentiments portés par la noblesse, qui en cela s'oppose à un peuple prompt à se révolter pour des motifs moins purs :

<sup>19</sup> Dans leur grande majorité, les ouvrages sur la *Guerra dels Segadors* citent la propagande de 1640 et de 1641, et plus rarement des textes publiés entre 1642 et 1646 : Simon SIMON I TARRÉS, *Cròniques de la Guerra dels Segadors*, Barcelone, Curial, 2003 ; *Id.*, *Construccions polítiques i identitats nacionals. Catalunya i els orígens de l'estat modern espanyol*, Barcelone, Abadia de Montserrat, 2005 ; Xavier TORRES I SANS, *La guerra dels Segadors*, Lleida, Eumo/Pagès, 2006 ; *Naciones sin nacionalismo. Cataluña en la monarquía hispánica (siglos XVI-XVII)*, Valence, Universidad de Valencia, 2008.

<sup>20</sup> Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte*, Paris, Fayard, 1989.

Dans la noblesse seule se trouve naturellement l'intégrité et, plus fortement enracinée, la fidélité. Au début des guerres de Catalogne les chevaliers *mal affectes* étaient (et encore pas tous) ceux qui tenaient leurs offices et leurs gages du Roy Catholique en Catalogne, parce-que l'intérêt que l'on possède est un puissant moteur. Mais les autres s'étaient retirés en attendant de voir quels seraient les desseins de la province, et ils avaient raison car le noble ne doit pas se précipiter en suivant comme un bouffon les soubresauts d'un peuple révolté, dont les appréhensions sont la plupart du temps sans fondement. Mais quand ils reconurent aussi fermes qu'ils le sont les fondements de la justice catalane et virent la province, après un mûr accord, résolue à acclamer un nouveau roi, ceux qui ont suivi la voix de la province avec le plus de résolution ont été les nobles, autant en campagne que dans les affaires politiques<sup>21</sup>.

Mais ensuite, les *mal affectes* se sont multipliés à cause d'une injuste répartition de la faveur royale :

Tous aspiraient à servir dans les campagnes. Ils ont beaucoup servi en deux ou trois campagnes, mais quand ils attendaient une rémunération pour reprendre des forces et continuer leurs servies, leurs espérances se voyaient frustrées et ils devaient se retirer, dans l'incapacité de réagir, obtenant de ceux du gouvernement la réputation de *mal affectes* parce qu'ils se retiraient (...). Les expulsions, les partialités, les violences, le mépris des services, la défiance avec les gens de guerre, le report de la distribution des grâces, et finalement la souveraineté absolue de ceux du gouvernement (pour lesquels les grâces, pensions et récompenses n'ont pas manqué), ont fait beaucoup de *malcontents*, et quelques *mal affectes* (...). Mais les réduire est facile, parce que, bien qu'ils le soient injustement, ils ont des motifs de l'être, et si ceux-là cessent, ils reviendront facilement à leur nature, qui est la fidélité. Les malcontents sont nombreux, et presque tous le sont parce que c'est servir le roi et la province que de l'être : les seuls à être contents sont ceux qui par ambition et intérêt ont réduit la province à un état tel qu'ils se mécontentent de ceux qui sont véritablement fidèles<sup>22</sup>.

La théorie qui est présentée ici ressemble à s'y méprendre aux revendications montantes de la noblesse française : vive le roi sans les ministres, ces derniers appliquant une politique contraire au naturel serviable et bon de la noblesse. Dans cette optique le malcontentement est, au contraire, la plus haute et fidèle façon de servir le roi. Pour reprendre la belle expression d'Arlette Jouanna : « le devoir de révolte ».

---

<sup>21</sup> AMAE, CP Espagne Supplément 3 (fol.243-252v) : « *Siendo la verdad que en la noblesa sola está naturalmente la integridad y mas fuertamente radicada la fidelidad, y que en el principio de las guerras de Cataluña aquellos caballeros eran mal affectos (y de estos aún no todos) que tenían oficios o gages del Rey Católico en Cataluña, por que el interez ya possehido aprieta mucho ; pero los demás estavan retirados, y attentos a los designios de la Provincia, y con razon porque no deve el noble precipitarse siguiendo a escuras las pisadas de un Pueblo rebuelto, cuyas apprehensiones son las mas veces sin fundamento, más quando reconocieron ser tan firmas como son los fundamentos de la Justicia catalana y vieron a la Provincia con maduro acuerdo resuelta en la aclamacion de nuevo Rey, los que más resueltos han seguido la voz de la Provincia han sido los nobles assi en las campañas como en las resoluciones políticas ».*

<sup>22</sup> « *Todos espiravan a servir en las campañas, sirvieron muchos dos y tres campañas, y quando esperavan en la remuneración recobrar fuerças para procegir sus servicios, frustrando las esperanças, havían de retirarse impossibilidades, alcançando por premio entre los del govierno renombre de mal affectos, porque se retiravan [...]. Los destierros, las parcialidades, las violencias, el menosprecio de los servicios, el desapego con la jente militar, la dilación del repartimiento de las gracias, y finalmente la soberanía absoluta de los el govierno (para los quales no han faltado gracias, pensiones y mercedes) han hecho muchos mal contentos y algunos mal affectos [...]. Algunos ay oy cuya reducción es facil, por que aunque lo son injustamente, tienen motivos de serlo, y cessando estos, bolverán facilmente a su naturaleza, que es la fidelidad; los malcontents son muchos, y casi todos, por que el serlo es hazer el servicio del Rey, y de la Provincia, pues solo están contentos los que por sus ambiciones e intereses han reduzido la Provincia a tal estado que deven descontentarse dellos que son bien affectos verdaderos ».*

Ramon de Guimerà, l'un des premiers gentilshommes à avoir soutenu le changement de souveraineté, membre en 1641 du premier conseil de guerre réunissant les chefs militaires des deux côtés autour d'Argenson, envoie plusieurs mémoires écrits de sa propre main où il développe une vision très cohérente<sup>23</sup>. Pour lui le roi de France doit être plus accessible, au sens physique du terme : son absence crée l'impunité des « ministres inférieurs », dont il est impossible de se plaindre, et qui font interférence dans le lien émotionnel devant exister entre le roi et ses vassaux : « le prince dont l'office et autorité s'étend également à distribuer des grâces et à consoler les opprimés ». Le prince est la vraie source et le principe, au sens étymologique du terme, des bienfaits. La vision portée par Guimerà sur l'ordre social diffère de la tripartition traditionnelle des *estaments* (*estament eclesiàstic*, *estament militar*, *estament general*) : il donne, pour forces majeures de l'État, « la ville de Barcelone, la noblesse et les communautés », l'idée de communautés équivalant probablement à l'*estament general*. Les contours du rôle de la noblesse épousent entièrement les représentations étudiées par A. Jouanna : une élite « naturelle », avec cependant une grande « importance de la reconnaissance sociale » (« le nerf de la province, que tous respectent et honorent », dit-il), mais surtout un ordre défini par la vertu et l'honneur, ce dernier devant être récompensé.

Une théorie de la bonne répartition des confiscations, comportant plusieurs degrés, est exposée. Il faut distribuer vite (« donner vite est donner deux fois »), car le retard crée l'exaspération, et donner seulement en partie pour laisser de l'espérance aux autres. L'intéressement personnel n'est pas conçu comme un mal, ou un péché, mais comme un moyen de persuasion et de récompense, tout en un, puisqu'il tend à la finalité du bien public (« l'intérêt de ne pas perdre ce que l'on possède oblige à la défense, comme celui qui se bat pour la défense de sa propre maison »). Doivent être honorées en premier les personnes qui chronologiquement se sont prononcées les premières pour le roi de France (« les premiers qui introduisirent la défense des lois de la patrie sans autre intérêt, à leurs propres dépens, jusqu'à la conduire à l'obéissance du roi » ; « celui qui a construit un édifice ne le détruit jamais »), puis ensuite celles qui ont servi dans les campagnes postérieures. La justice n'est pas synonyme d'équité (« il est bon que tous soient satisfaits sans excès, mais les récompenses ne peuvent pas être égales »), cependant elle est la clef du succès car elle peut obtenir « plus que la violence et la valeur des armes », figurant au panthéon des valeurs nobiliaires à côté du mérite militaire. Et, pour Guimerà, la justice repose sur le traitement égal des Catalans et des Français « comme vassaux d'un roi » auxquels ils sont tous soumis<sup>24</sup>.

<sup>23</sup> Principalement : AMAE, CP Espagne 21 (fol. 465-466v), *Breve noticia de las cosas de Catalunyá y el modo de su conservación* (vers 1644), de la main de Ramon de Guimerà. « *Peligroso estado quando no es permitido queixarse de los ministros inferiores a los de mayor esfera, y aún destos, en casos justos, al principe cuyo oficio y autoridad se estiende igualmente a distribuir mersedes y a consolar oprimidos [...]. A los nobles se les debe aser merced y honrarles, porque son el nervio de la provincia y a quien respetan y honran los demás, la distribución de las mercedes con igualdad, y que el favor no dé premio a quien no lo merece, y el encogimiento no le quite a quien se le debe* ».

<sup>24</sup> Id. ref. : « *El dar presto es dar dos veces, pero no todo, que quedándose de las tres partes la una, los que no an recibido tienen esperanzas, y los que ja gozan mersedes servirán con fin de acrecentarlas ; y entendiéndose asigura el amor, la obediencia a Francia, y si el no puede, el interéz de no perder lo poseido obliga a la defensa, como quien pelea y defiende su propria casa [...]. El uno, de los primeros que introdusieron la defensa de las leyes de la patria sin otro interés y a sus propias costas asta ponerla en la obedientia del Rey ; y destos no se a visto ninguno de mal efecto porque jamás destruye el edificio quien le edificó [...]. Pero por la disposición de los sigundos que ay dellos que también se ocuparon en lo uno y en lo otro, la graduacion toca a los que tienen la voz del Rey, y a qui representar que sin exesos es bien queden todos satisfetxos, no pueden ser iguales los premios [...]. El exército mas formidable es la unión de las dos naciones franceses y catalanes (sic). Esto se alcansará guardando justicia ygualmente,*

La pensée politique exprimée par la noblesse ne se limitait pas à ces défenses orthodoxes. Sous la plume d'un autre personnage, le jeune Ramon de Bas, fils du premier gouverneur profrançais du Roussillon, qui avait été envoyé à la cour pour y être éduqué, apparaissent des théories à la fois originales et emblématiques d'une culture ouverte et inventive. Après avoir fait une diatribe contre la cupidité et les malversations de l'intendant Argenson, et affirmé que le seul espoir de la Catalogne résidait dans la personne du roi, il commence par reprendre la métaphore traditionnelle du corps humain pour symboliser la société : les nobles sont les mains de l'État, et le peuple les pieds, toutefois la situation vécue par la Catalogne est dangereuse car les pieds doivent accomplir la tâche des mains, la noblesse étant presque entièrement pro-castillane<sup>25</sup>. L'importance de la noblesse, son rôle réel de gouvernement (les mains impulsent le mouvement) ne lui est donc pas dénié, mais, simplement, la place d'une vraie noblesse est vacante – puisque celle-ci a comme intrinsèque justification et raison d'être de servir son souverain légitime.

Partant de cette analyse, il en arrive à la conclusion que la noblesse doit être renouvelée. Et pour cela, Ramon de Bas mobilise un classique de l'histoire catalane : la création des chevaliers par Charlemagne, corollaire des « neuf barons de Catalogne » : « *Trescientos dizen las historias que armó en Cathaluña el señor emperador y rey de Francia Carlo Magno* ». 300 chevaliers issus du peuple, récompensés pour leurs services, et fondateurs des lignées de la noblesse catalane. Ce qu'avait fait autrefois le roi des Francs pour les ancêtres de ceux qui, maintenant, penchaient du côté castillan, le roi de France pouvait le faire avec des hommes nouveaux : « ce sera un remède plus efficace de faire un bon nombre de chevaliers parmi ceux du peuple qui se seront le plus signalés au service de Votre Majesté ». Cela déracinera la superbe de la noblesse maligne, et donnerait au peuple l'espérance de s'élever de sa condition. Cinquante chevaliers, les plus signalés, suffiraient ; et, naturellement, on les rémunéreraient avec les biens confisqués... Ramon de Bas va plus loin en proposant même de donner des biens confisqués à des Français « de ceux qui se sont le plus signalés dans les guerres de Catalogne », reposant sur l'idée que la nationalité le cède à la grandeur des services (« ce qui importe le plus, c'est de regarder les mérites de ceux qui doivent jouir des grâces »)<sup>26</sup>, alors que Marca et Le Tellier eux-mêmes jugent cette possibilité dangereuse et veulent l'écartier.

Très peu répandues en Catalogne, ces idées paraîtront étranges venant de quelqu'un qui appartient lui-même à la noblesse. Toutefois elles peuvent s'expliquer par la défiance ressentie dans certains secteurs par rapport à d'autres : à la différence de Guimerà, Ramon de Bas est issu d'une famille récente de *Ciutadans honrats* de Girona, et non pas de la noblesse d'épée, dont il est cependant parent par alliance, dont il subit l'attraction et qui lui inspire de l'aigreur car elle obtient tout, sans nécessairement faire preuve de loyaux services et en maintenant une certaine ambiguïté. Sur le plan

---

y como vassallos de un Rey se trate como si las dos fuesen una [...]. Y sí esto lo asigura aun mas que la violentia y valor de las armas, y puede conseguirse sin sangre ».

<sup>25</sup> AMAE, CP Espagne 26, fol. 50-62v, *Disposición del Estado de Cataluña* (vers 1643). « *No puede una República sustentarse sin nobleza por que son los nobles las manos de la República, y es peligroso el estado en el qual los pies del cuerpo místico, quedaándose pies, han de hacer el oficio de las manos como en Cathaluña sucede, pues siendo la nobleza infata del aliento de Castilla, queda la República sin manos, cuyas veces han ocupado siempre los pies del Pueblo quedaándose asta agora pies* ».

<sup>26</sup> *Id. ref.* : « *Más efficaz remedio sera el constituir un buen numero de Cavalleros de los del Pueblo que mas se han señalado en el servicio de V.M. [...]. Es empero punto de importancia que se agan algunas mercedes de los bienes confiscados de Cathaluña a algunos Franceses de los que más se han señalado en las guerras de Cathaluña [...] y lo que mas importa es la atencion a los meritos de los que an de gozar las mercedes* ».

symbolique, les bouleversements des années 1640 pouvaient sembler aux yeux d'un contemporain comparables aux glissements et mouvements de populations de l'époque carolingienne, ayant donné naissance à la noblesse européenne, les biens confisqués étant comme les premiers comtés carolingiens, ou les terres reprises sur l'Infidèle dans la Marca Hispanica. L'historien Daniel Aznar, dans sa récente thèse sur les représentations et les pratiques de la majesté durant le changement de souveraineté, apportant une attention particulière aux mises en scènes théâtrales, picturales et littéraires des souverains et des vice-rois français en Catalogne, a montré la place centrale de l'héroïsme dans le récit de geste créé par les propagandistes, allant parfois jusqu'à la « royauté messianique » : « l'image du roi devient un idéal sur lequel les dirigeants catalans projettent leurs attentes politiques et se justifient »<sup>27</sup>.

Mais c'est la culture juridique qui est le plus largement répandue et qui est considérée par le plus grand nombre de catégories sociales comme un fondement du système politique existant en Catalogne. Guimerà lui-même avertit le roi que l'une des façons les plus certaines de conserver la province dans l'orbite française sera que le souverain respecte les Constitutions de Catalogne jurées avant lui par des générations de monarques, sans quoi il connaîtra le même sort que Philippe IV. L'historienne Eva Serra, sans avoir connaissance de ces textes inédits de Guimerà, lit les agissements de ce baron avant et après 1640, qu'elle observe par ailleurs, comme une volonté de faire respecter le principe de « souveraineté contractuelle » (*sobirania paccionada*) ou « pactisme »<sup>28</sup>. C'est une sorte de contrat (pacte) par lequel le roi s'engage à respecter les « libertés de la terre » et en échange duquel ses vassaux se soumettent à son autorité. Pour le juriste Victor Ferro, le « pactisme » n'est ni une dénonciation de la monarchie, une théorie démocratique, ni une idéologie, mais un mode de fonctionnement reposant sur une confiance en « l'objectivité de la loi » : la stabilité des lois garantie par la coexistence du droit divin, du droit naturel et du droit des gens<sup>29</sup>.

Les groupes dirigeants des communautés villageoises donnent le meilleur exemple de cet attachement viscéral, et qui peut les amener à s'opposer aux barons. On rencontre ce cas de figure à Ille, en Roussillon, première ville catalane à s'être déclarée en faveur de Louis XIII, à avoir soutenu victorieusement un siège particulièrement cruel, et dont la seigneurie fut confisquée au marquis d'Aitona. Durant les siècles précédents, les seigneurs d'Ille s'étaient montrés particulièrement chicaniers et jaloux du moindre droit de passage ou de pacage qu'ils pouvaient réclamer aux paysans. Avec le changement de souveraineté, les villageois avaient commencé à espérer que Louis XIII accèderait à leur revendication de devenir ville royale, statut leur permettant de n'avoir que le roi pour seul seigneur et de ne plus dépendre d'une justice seigneuriale cruelle et inique. Ayant obtenu une promesse un peu vague du maréchal de Schomberg venu sur les lieux pour les féliciter de leur héroïsme, puis un engagement du roi qu'il ne « disposerait pas » de la seigneurie, les villageois furent profondément blessés quand celle-ci fut attribuée en 1645 à Josep d'Ardena, et quand les vice-rois successifs, loin de soutenir leur cause, méprisèrent la prétention de ces « *gens de mestier* » et se sentirent plus d'inclinaison pour Ardena qui, comme eux, était un honorable gentilhomme.

<sup>27</sup> Daniel, AZNAR, *Cataluña y el Rey: representaciones y prácticas de la Majestad durante el cambio de soberanía (1640-1655)*, Baecelone, Universitat de Barcelona: Facultat de Geografia i Història, 2016.

<sup>28</sup> Eva SERRA, « Els Guimerà, una nobesa de la terra », *Recerques*, n°23, 1990, p. 33.

<sup>29</sup> Victor FERRO, *El dret public català: Les institucions a Catalunya fins al Decret de Nova Planta*, Barcelone, Eumo Editorial, 1987, p. 447-448.

Les consuls d'Ille, dont certains sont avocats, commandent alors un *factum* (plaidoyer imprimé) à Pere Boix, avocat de la *Generalitat* et de la municipalité de Girona, bien connu pour sa défense des Constitutions. Le texte reprend des arguments « pactistes » : la ville a signé un véritable contrat avec le roi en donnant son sang et en subissant la destruction de ses murailles. Lorsque Schomberg a promis aux consuls de la mettre dans l'obéissance du roi, la communauté était représentée par ces consuls, et donc consentante. Puis le roi, en disant lui-même qu'il ne disposerait pas de la seigneurie, s'est engagé. Bien qu'il n'y ait pas d'acte sur papier, le roi est la source de la loi, titulaire du droit divin, et sa parole fait office d'acte souverain. Boix convoque droit municipal, doctrine et principes généraux du bon gouvernement. Cependant, le roi aurait pu donner un privilège de ville royale s'il l'avait voulu, et ni Louis XIII ni Louis XIV ne l'ont fait. C'est là que s'affrontent les principes et le réel, ou, pour ainsi dire, deux traditions juridiques très différentes : la française et la catalane. Les pratiques monarchiques inaugurées par Richelieu et suivies par Mazarin allaient mal s'accommoder du « pactisme ». Mais paradoxalement, c'est en Pierre de Marca que l'on retrouve l'un de ses avocats les plus décidés : il s'oppose aux magistrats de l'Audience, acquis à la cause d'Ardena, en reprenant les mêmes arguments de Boix : « *C'estoit, dit-il, une expliquation de la volonté du roy et non pas un procez de justice, où les juges sous ce pretexte se veulent rendre les maistres des graces de Sa Majesté* »<sup>30</sup>. Dans cette affaire, les élites villageoises conçoivent leur attachement aux libertés de la terre dans un rapport strict avec la fidélité au souverain. Les nobles, nous l'avons vu, n'expriment pas un autre raisonnement. Mais les uns et les autres, selon les intérêts propres à leur ordre, selon les forces en présence, peuvent être amenés à se déchirer.

\*\*\*

Entre les réflexions soulevées au cours de ce rapide survol, une idée s'impose : la déconstruction des discours, phase nécessaire d'une recherche historique, passe avant tout par la réfutation des évidences et des diagnostics faciles – quitte d'ailleurs à les retrouver après s'ils résistent à l'examen. En mettant un point final à notre thèse en 2015, nous avons été surpris de découvrir qu'un thème perçu de prime abord comme technique et chicanier, voire économique – celui des confiscations – était en réalité la pierre angulaire de toute une période de l'histoire. Beaucoup avaient étudié cette période, avec l'intention d'en dégager une interprétation d'ensemble, mais en sacrifiant d'importants aspects jugés trop difficiles à approfondir en raison de la complexité des sources archivistiques, ou parce qu'ils correspondaient difficilement à une logique argumentaire totalement ou partiellement tracée d'avance.

Ainsi, après examen, plusieurs poncifs ont pu être totalement subvertis : des confiscations lancées par les institutions catalanes elles-mêmes / une distribution de la faveur royale mal planifiée et n'obtenant aucun résultat positif pour les intérêts français / des décisions royales pas appliquées localement / une dégradation de la situation entre 1648 et 1652, pour des raisons de conjoncture, alors qu'en 1643 rien n'était encore irréversible / des nobles catalans capables de manipulation et d'habileté politique / un Pierre de Marca favorable au « pactisme » catalan / des dissidences opposant plusieurs secteurs de la société catalane entre eux plus violemment que les Catalans aux Français / une noblesse catalane finalement proche de la noblesse française de la même époque, dans ses habitudes et ses aspirations à une monarchie tempérée, au moment même où les ministres français penchent résolument vers

---

<sup>30</sup> BNF, Français 4217 (fol. 89v-95), Lettre de Marca à Le Tellier, 27 mai 1647.

l'absolutisme. Comme le soulignent les historiens français de la noblesse – Arlette Jouanna, Hervé Drevillon, Géraud Poumarède –, la société du XVII<sup>e</sup> siècle est une société d'« ordres » cimentés avant tout par des revendications propres et des clientèles. Et cette lecture-là, quoique peu usitée, semble donc tout à fait efficace pour décrypter le contexte catalan.

Cependant, l'absence de signes concrets « d'idéologies » dans les sources d'époque ne signifie pas une absence d'idées, bien au contraire. Si l'on devait garder une notion proche pour comprendre les références des élites, ce serait assurément leur culture politique et juridique qui s'imposerait. Même si leur degré de connaissance livresque diffère, les nobles et les « lettrés » qui dominent les cités en sont intimement pétris. Pour les uns, c'est le souvenir magnifié d'une chevalerie héroïque qui les amène à concevoir l'« intérêt » de façon totalement différente de notre vision contemporaine : la grâce du souverain n'est pas n'importe quelle somme d'argent, elle revêt toute une dimension symbolique de récompense du service et de reconnaissance personnelle que les gentilshommes expriment avec un vocabulaire passionnel et sentimental. Il est absurde de lire cet état d'esprit selon le prisme de la sincérité ou de l'hypocrisie. Quant aux juristes, ils se sont parfaitement intégrés dans les rouages du pouvoir et de la faveur des puissants, comme ils le faisaient sous la monarchie espagnole, ce qui ne les a pas empêchés de défendre un ordre législatif cohérent où chaque échelon de la société avait sa place, du souverain au bas peuple.

Il n'y a pas eu, comme certains ont pu l'écrire, de « perte de force idéologique de ceux qui appuyèrent la France en 1641 à cause de la possession du pouvoir politique et économique »<sup>31</sup>. La possession du pouvoir politique et économique n'était pas nouvelle pour ces élites, puisqu'elles le détenaient déjà avant, et les événements des années 1640 n'entraînèrent pas de bouleversement de l'échelle sociale. Au contraire, la fidélité vassalique resta l'élément central d'une conception politique largement partagée : ces personnes passèrent de la soumission à Philippe IV à la soumission à Louis XIII, l'intermédiaire « républicain » relevant davantage de la fiction historiographique. Même si beaucoup rejoignirent ensuite, au fil des événements militaires ibériques et européens, leur ancien souverain, ils gardèrent le sentiment vassalique qui était leur raison d'être. Les souverains de l'âge baroque peuvent pardonner aux nobles passés et repassés au service de l'ennemi, alors qu'un simple soldat est exécuté pour désertion.

C'est rendre justice à ces hommes, à ces Catalans d'autrefois qui méritent cette qualité, de les croire capable de réflexion et de culture. Entraînés dans un engrenage de grande ampleur – rappelons que les négociateurs de paix de Münster, contemporaines à la plus grande partie de la *Guerra dels Segadors*, prétendirent décider du sort de la Catalogne sans consulter les Catalans –, ils le furent sans aucun doute, et dans beaucoup de cas ils ne détenaient pas tous les éléments dont nous disposons aujourd'hui pour lire la situation de façon globale. Il n'est pas certain qu'ils fussent manipulables pour autant. Pour aller dans une direction bien contraire à l'air du temps en 2017, on pourrait même dire que leur culture profonde n'était pas une culture du particularisme ou de la désunion, mais, bien au contraire, de l'unité ou de l'union. Ramon de Guimerà, comme la plupart de ses compatriotes, plaiddait pour que les Catalans et les Français soient traités comme égaux en tant que vassaux d'un même roi, même s'ils n'étaient pas régis par les mêmes lois. Beaucoup rencontraient des difficultés pour mettre un nom sur l'entité politique originale représentée par la Catalogne, soumise au roi de France dans son intégralité théorique mais pas

<sup>31</sup> O. JANÉ, *Identitats...*, p. 210. « Confirmació de la pèrdua de força ideològica dels que apostaren per França el 1641, a causa de la possessió del poder polític i econòmic ».

territoriale. Le publiciste français Cazeneuve trancha en « Catalogne française ». Un Catalan, l'envoyé de la *Generalitat* et de la ville de Barcelone à la cour, Isidro de Pujolar, innova et parla même de « France-Catalogne » (*Francia-Cataluña*), en précisant que seule l'étroite union des deux peuples pouvait assurer un succès politique<sup>32</sup>.

Tout cela ne signifiait en aucun cas l'abandon d'une profonde et authentique culture catalane. En 1684, à Perpignan, mourut Felip de Copons, magistrat de l'Audience Royale qui avait soutenu Pierre de Marca dans ses tentatives de modérer les vice-rois, s'était réfugié en Roussillon après la perte de Barcelone et n'avait jamais retraversé les Pyrénées, finissant sa carrière comme président du nouveau Conseil souverain créé dans la province par Louis XIV. Fut alors dressé un inventaire de la centaine de livres composant sa bibliothèque<sup>33</sup>, véritable témoignage de la richesse et de la variété de son parcours personnel. Si les livres juridiques dominent, et particulièrement les classiques catalans (Constitutions, traités de Fontanella, Cárcer, Peguera...), s'y trouvent aussi de l'histoire espagnole, de la philosophie, de la science, de l'alchimie. On voit naturellement tous les grands pamphlets de la révolte catalane et des événements de 1641 : la *Noticia universal de Cataluña* de Martí i Viladamor, la *Proclamación catholica* de Gaspar Sala... mais aussi les œuvres de Machiavel, le *Livre du Courtisan* de Balthasar Castiglione, et des titres à succès en France comme les *Lettres de Guez de Balzac*, les *Mémoires* du duc de Guise ou le *Discours du tabac*... Cette bibliothèque montre de façon éloquente qu'il n'y avait pas, pour les membres de cette génération, de contradiction entre l'engagement proprement catalan qui avait marqué leur jeunesse, et l'attachement à un fonds commun que l'on pourrait qualifier d'european avant l'heure.

---

<sup>32</sup> AMAE, CP Espagne Supplément 5 (fol. 275), *Papel conveniente al Real servicio*, 8 octobre 1647. « *Las cosas de nuestra Provintia las veo mas confusas de lo que jamás an estado, porque dexado a parte los malos aánimos que ella tiene, de nuevo se va empeñando un negocio que es el de los salines, que el solo es bastante para perder Francia-Cataluña, como sin duda la perderá si se effectua, y este V.M. cierto que esto es política de Castilla, hazer que no estén corrientes los Franceses con los Catalanes* ».

<sup>33</sup> Archives départementales des Pyrénées-Orientales, 1 E 262, *Memorial dels llibres se son trobats en la llibraria del quondam Phelip de Copons y Tamarit*, 1684.

## Bibliographie

AZNAR, Daniel, *Cataluña y el Rey: representaciones y prácticas de la Majestad durante el cambio de soberanía (1640-1655)*, Barcelone, Universitat de Barcelona, Facultat de Geografia i Història, 2016.

CHEVAUCHÉ, Sylvain, *Confiscations en Catalogne française (1642-1652) : la faveur royale loin du roi*, Paris, École nationale des chartes (thèse ENC), février 2015.

FERRO, Victor, *El dret public català: Les institucions a Catalunya fins al Decret de Nova Planta*, Barcelone, Eumo Editorial, 1987.

JANÉ CHECA, Òscar, *Identitats, contraidentitats i ideologies a l'època moderna (1640-1700)*, thèse de doctorat (Université de Toulouse 2), 2003.

—, *Catalunya i França al segle XVII: identitats, contraidentitats i ideologies a l'època moderna: 1640-1700*, Catarroja, Editorial Afers, 2006.

—, *Catalunya sense Espanya: Ramon Troban. Ideologia i catalanitat a l'empara de França*, Catarroja-Barcelone, Editorial Afers, 2009.

—, *Louis XIV et la Catalogne : de la politique au Sud de l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2017.

JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte*, Paris, Fayard, 1989.

SANABRE, Josep, *La Acción de Francia en Cataluña en la pugna por la hegemonía de Europa, 1640-1659*, Barcelone, Academia de buenas letras-ed. J. Sala Badal, 1956.

SANS I TRAVÉ, Josep Maria (éd.), *Dietaris de la Generalitat de Catalunya*, vol. V (Any 1623 a 1644), Barcelone, Generalitat de Catalunya, 1999.

SALES, Núria, *Senyors bandolers, Miquelets i Botiflers. Estudis sobre la Catalunya dels segles XVI al XVIII*, Barcelone, Ed. Empúries, 1984.

—, *Guerra dels Segadors in Història de Catalunya / segles XVI-XVII<sup>e</sup>, t. 4, «Els segles de la decadència»*, Barcelone, Ed. 62, 1991.

SERRA, Eva, «*Els Guimerà, una noblesa de la terra*», *Recerques*, n°23, 1990.

SIMON I TARRÉS, Simon, *Cròniques de la Guerra dels Segadors*, Barcelone, Curial, 2003.

—, *Construccions polítiques i identitats nacionals. Catalunya i els orígens de l'estat modern espanyol*, Barcelone, Abadia de Montserrat, 2005.

TORRES I SANS, Xavier, *La guerra dels Segadors*, Lleida, Eumo/Pagès, 2006.

—, *Naciones sin nacionalismo. Cataluña en la monarquía hispánica (siglos XVI-XVII)*, Valence, Universidad de Valencia, 2008.